Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261116-2026_181-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize novembre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le dix novembre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (20) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Caroline FERRASSON, Amandine BRENAND, Olivier DESPLATS.

Représentés (3) : Nathalie HAMON pouvoir à Sophie GUYON, Brune BEGUIN pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Camille MOYENCOURT pouvoir à Philippe ROULLE.

Monsieur Olivier DESPLATS a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice générale des services.

Délibération n°181-2026
Installation de deux nouveaux conseillers municipaux suite à démissions

Rapporteur : Philippe Roullé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-4 ;

Vu le Code électoral et notamment son article L.270 ;

Considérant que Mme Muriel CARUHEL a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale le 27 octobre 2026 ainsi que Mme Françoise RIOU le 04 novembre 2026.

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu ;

Considérant le refus du candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu ;

Considérant que Mme Amandine BRENAND et M. Olivier DESPLATS, suivants dans l'ordre de présentation de la liste « Saint-Lunaire passionnément » ont été appelés à siéger en tant que Conseiller Municipal de la Ville de Saint-Lunaire et ont confirmé par courriel leur accord ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***PREND ACTE*** *des démissions de Mmes Muriel CARUHEL et Françoise RIOU de leur fonction de conseillère municipale ;*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261116-2026_181-DE

- ***PREND ACTE*** *de l'installation de Mme Amandine BRENAND et M. Olivier DESPLATS en qualité de Conseiller Municipal de Saint-Lunaire.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)